

LA PROTECTION CONTRE LA DEPENDANCE



*Une protection pour se prémunir
contre la perte d'autonomie
proposée par le contrat cadre
du Centre de gestion de l'Isère*

1. Le versement d'une rente tant que dure l'état de dépendance

2. Qui peut souscrire ?

Tous les agents publics actifs et retraités, leurs conjoints, mariés, pacsés ou concubins, ascendants ou descendants à charge dès 50 ans et jusqu'à 75 ans...

3. Le choix d'un niveau de rente en fonction de vos ressources.

- La couverture 1** intervient en cas de dépendance totale (GIR 1).
- La couverture 2** garantit la dépendance totale et lourde (GIR 1 et 2) .
- La couverture 3** garantit la dépendance également la dépendance partielle (GIR 1, 2, 3 et 4).

Niveau de rente	Soit une rente mensuelle de	Niveau de rente	Soit une rente mensuelle de
Couverture 1 (GIR 1)		Couverture 3 (GIR 1 et 2 uniquement)	
100%	690 €	50%	345 €
150%	1 035 €	75%	517.50 €
200%	1 380 €	100%	690 €
Couverture 2 (GIR 1 et 2)		150%	1 035 €
33%	227.70 €	200%	1 380 €
50%	345 €	Couverture 3 (GIR 3 et 4 uniquement)	
75%	517.50 €	50%	230 €
100%	690 €	75%	345 €
150%	1 035 €	100%	460 €
200%	1 380 €	150%	690 €
		200%	920 €

4. Une option facultative : l'option Fracture

Cette option supplémentaire prévoit le versement d'un capital égal à 1380€, en cas de fracture en dehors de la période de dépendance indemnisée. Il n'y a pas de délai de carence.

5. Des cotisations qui n'augmentent pas avec l'âge.

La cotisation est calculée en fonction de l'âge d'adhésion et du niveau de protection choisi.

6. Une assistance téléphonique...

...Pour accompagner l'adhérent et sa famille au quotidien.

7. La préservation de votre patrimoine et la sécurité financière pour votre famille.

Comment adhérer ?

Vous devez avoir entre 50 ans et 75 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Il vous suffit de remplir et de transmettre au service RH de votre collectivité :

- ⇒ Votre demande d'adhésion,
- ⇒ L'autorisation de prélèvement automatique,
- ⇒ Un relevé d'identité bancaire.



Pour tout renseignement complémentaire

contactez votre direction régionale PRO BTP

- RHÔNE-ALPES
- BOURGOGNE
- AUVERGNE
- 69531 SAINT CYR AU
- MONT D'OR CEDEX
- Départements 01, 21, 38,
- 58, 71, 73, 74, 89 et 97 :
- Tél. 04 72 42 16 16
- Départements 03, 07,
- 15, 26, 42, 43, 63 et 69 :
- Tél. 04 72 42 17 71

Conformément à la loi informatique et liberté n°78. 17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez du droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant dans nos fichiers. Vous pouvez vous adresser à nos services pour exercer ce droit.

PRO BTP EPARGNE-RETRAITE-PREVOYANCE (PRO BTP E.R.P.),
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code des Assurances,
au capital de 10.000.000 euros, R.C.S PARIS B 482 011 269, APE 660, siège social 7, rue du Regard, Paris Cedex 06 (75294)